Image not found or type unknown

Succession venant du royaume uni

Par **zozolulu**, le **24/03/2016** à **15:29**

Bonjour
Je suis de double nationalité française et britannique, et d'origine britannique. Mon père, domicilié au Royaume Uni, vient de décéder. Je vais hériter d'une somme d'argent. Je voudrais connaître les règles concernant la fiscalité en France pour une succession venant du Royaume Uni, et qui sera soumise à l'imposition britannique sur les successions.
Merci d'avance pour la réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés